

A QUOI SERT LE REGLEMENT INTERIEUR AU COLLEGE ?

DOCUMENT 1 : Un règlement intérieur

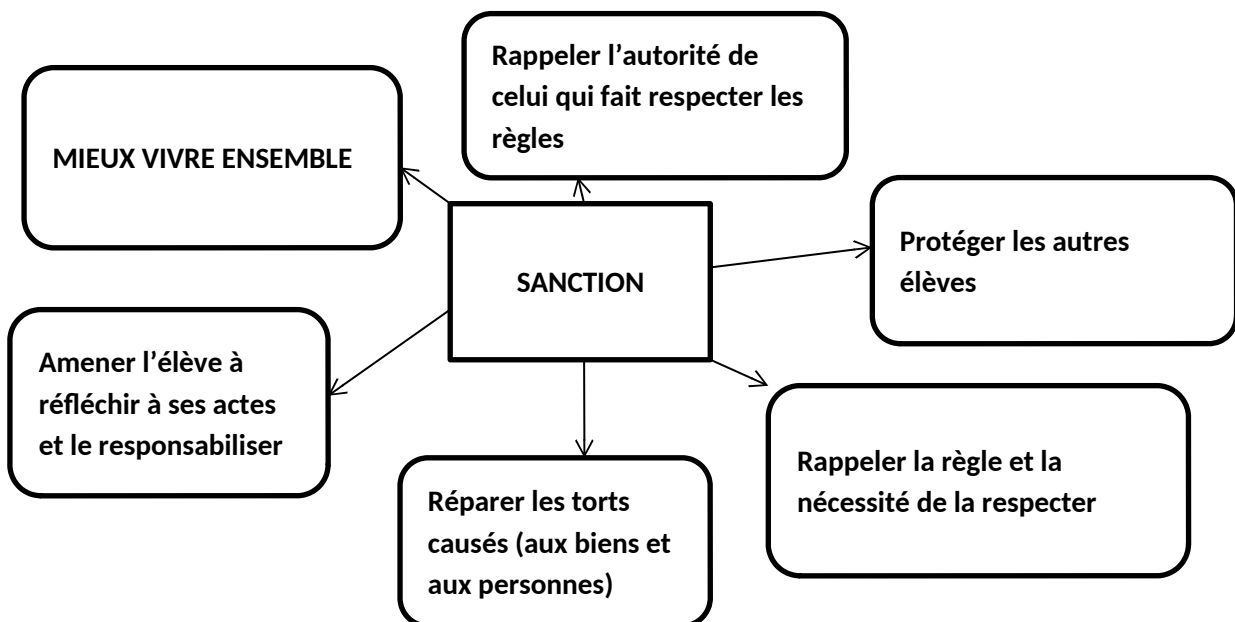
« Préambule : le règlement intérieur précise les règles de vie collective (...) ainsi que les modalités selon lesquelles sont mis en application les droits et libertés dont bénéficient les élèves. (...) »

Ce règlement intérieur place l'élève, en le rendant responsable, en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté ; le règlement intérieur doit se conformer au principe de la hiérarchie des normes et respecter, à ce titre, les textes internationaux ratifiés par la France ainsi que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 4 (...) Chaque élève a le devoir (...) de respecter le matériel mis à leur disposition. »

Source : extrait du règlement intérieur d'un collège dans l'Essonne (Jean Rostand).

DOCUMENT 2 : la sanction est-elle seulement une punition ?



Je complète le schéma ci-dessous à l'aide du document 1 et des expressions suivantes : aux textes internationaux, à la loi Française, droits, former des citoyens responsables, devoirs, préciser les règles de vie collectives.

